

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 17 février 2022

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Ségura-Traoré

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Denis  
M. Duprey donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq  
Mme Choulet donnant pouvoir à M. Bluteau

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Bouamrane, Mme Dellac, M. Monot, Mme Saïd-Anzum, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° I du 17 février 2022

### **ACTIONS MENÉES PAR LE DÉPARTEMENT EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES – CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LE FIPHFP**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP),

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération n°2007-05-07 du 24 mai 2007 modifiée du comité national du FIPHFP portant sur les modalités de dévolution par voie conventionnelle des financements du FIPHFP,

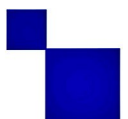
Vu la délibération n°2007-05-04 du 24 mai 2007 modifiée du comité national du FIPHFP portant sur la répartition des compétences en matières de décision de financement entre le comité national, les comités locaux et le directeur de l'établissement public,

Vu la délibération n° 2021-IDF-10-01 du 8 octobre 2021 du comité local du FIPHFP de la Région Ile-de-France portant décision de financement,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE le projet, ci-joint annexé, de convention pluriannuelle avec le FIPHFP, ayant fait l'objet de la délibération n° 2021-IDF-10-01 du 8 octobre 2021 du comité local du FIPHFP de la Région Île-de-France, portant décision de financement ;



- AUTORISE Monsieur le président du conseil départemental à signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*